RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 40017
Numéro SIREN : 301 670 188
Nom ou dénomination : ATELIER DE REALISATIONS MECANIQUES PAR ABREVIATION "A.R.M."

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2017 sous le numéro de dépôt A2017/003306

398694

Dénomination :	ATELIER DE REALISATIONS MECANIQUES PAR ABREVIATION "A.R.M."
Adresse :	474 rue Des Moulins 28260 la Chaussee-d'ivry - FRANCE-
n° de gestion :	1984B40017
n° d'identification :	301 670 188
n° de dépôt :	A2017/003306
Date du dépôt :	18/09/2017
Pièce :	Extrait de décision(s) de l'associé unique du 29/06/2017

398694

Société par Actions Simplifiée

« ATELIER DE REALISATIONS MECANIQUES »

par abréviation **« A.R.M. »**

Capital social : 125.008,19 €uros
Siège social : 474, Rue des Moulins

LA CHAUSSEE D'IVRY
(Eure et Loir)

R.C.S. CHARTRES B 301.670.188
SIRET : 301.670.188.000.20

o=o=o=0=o=o=o

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE A CARACTERE ORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2017

CINQUIEME DECISION :

L'Associée unique, après avoir constaté que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, respectivement confiés au « CABINET BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE », et à Monsieur Antoine GENUYT, pour une durée de six ans par l'Assemblée Générale du 30 Juin 2011, sont venus à expiration ce jour, décide de nommer pour les remplacer :

- En qualité de Commissaire aux comptes Titulaire :

  La Société « CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIES »,
  Représenté par Monsieur Frédéric BISTUER,
  Société de Commissaire aux comptes régulièrement inscrite,
  Ayant son siège à Agen (47000), 48, Rue de Cartou,
  S.A.R.L Immatriculée au RCS d'Agen sous le numéro 343.241.238,

L'Associée Unique prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-1, alinéa 2 du Code de Commerce, modifié par la loi n°2016-1691 du 9 Décembre 2016, la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est requise que si le Commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle.

En conséquence, l'Associée Unique venant de nommer la Société « CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIES », en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, décide de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Le Commissaire aux comptes susnommé est désigné pour une durée de six exercices, qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant venir à expiration le 31 Décembre 2022.

L'Associé unique charge son Président d'obtenir de l'intéressé la confirmation écrite de l'acceptation de son mandat.

SIXIEME DECISION :

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de ses décisions pour en effectuer le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Chartres, et au Président de la Société à l'effet d'accomplir toutes autres formalités qu'il y aura lieu, et notamment de publicité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL : LE PRESIDENT

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE BORDEAUX
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 72000 EUROS - R.C.S. AGEN B 343 241 238 - APE 6920 Z

ASSOCIÉS
ALAIN BERSANS
FRÉDÉRIC BISTUER
COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXPERTS COMPTABLES DIPLÔMÉS

SAS ARM
Monsieur le Président
Le Gravelot
28 260 LA CHAUSSEE D'IVRY

Agen le 29 juin 2017

Monsieur le Président,

Vous allez proposer notre candidature aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire lors de votre assemblée.

Nous vous remercions de cette proposition et vous confirmons notre accord pour accepter ce mandat si telle est votre décision

Nous vous précisons que nous ne tombons sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par les articles 822-10 du Code de commerce.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués et dévoués.

Frédéric BISTUER

Commissaire aux Comptes

48, RUE DE CARTOU- BP 10121 - 47004 AGEN CEDEX - TÉL. 05 53 48 49 49 - FAX 05 53 47 88 32
e-mail : cabinet.rampnoux@cabinet-efica.fr

CRCC
COMPAGNIE
REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
AGEN

ATTESTATION d'INSCRIPTION

Je soussignée Véronique TARRIT, agissant en qualité de Présidente de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel d'AGEN,

Certifie que la SARL

Cabinet RAMPNOUX
48, rue de Cartou
47000 AGEN

est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel d'AGEN, depuis le 1er janvier 1988.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Agen, le 7 janvier 2016

Véronique TARRIT
Présidente

COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
26, COURS VICTOR-HUGO - B.P. 90182 - 47005 AGEN
TÉLÉPHONE : 05 53 66 30 98 - TÉLÉCOPIE : 05 53 66 36 91 - crcc.agen@wanadoo.fr